

Note d'information – point d'étape au 01^{er} juillet 2020

Le marché du travail et de la formation sont fortement impactés par la pandémie du Coronavirus. Cette crise se traduit par des bouleversements sanitaires mais également socio-économiques.

Des mesures de confinement totales ou partielles ont touché une grande majorité d'entreprises et de salariés. De nombreux secteurs économiques sont impactés, les entreprises font face à des pertes financières conséquentes, menaçant leur fonctionnement et leur trésorerie. Ces difficultés sont d'autant plus fortes pour les petites entreprises, et notamment pour les indépendants pour qui perte d'activité signifie absence totale de revenu mais maintien des factures. Au 30 juin 2020, certains secteurs d'activité restent fortement impactés comme le commerce et l'hôtellerie-restauration. D'autres entreprises ont pu adapter leurs conditions de travail, leur production ou services pour maintenir une activité (télétravail, formations à distance, masques, plexiglas, gels, matériel médical, produits de première nécessité, livraison à domicile, etc.).

Dans ce contexte de crise, et pour en suivre les effets régulièrement sur la région Hauts-de-France, le C2RP a réalisé dès avril 2020 une note structurée autour d'une sélection d'indicateurs. Ces informations statistiques couvrent 4 entrées :



Ce dossier vise aussi à rendre les chiffres et tendances concrets par des exemples précis tirés d'un important travail de veille. Il identifie non seulement les conséquences négatives liées à la pandémie mais aussi les effets plus « positifs » comme les secteurs qui s'en sortent ou les pratiques innovantes mises en œuvre par les entreprises pour s'adapter et résister économiquement.

SOMMAIRE

(Cliquez sur la thématique qui vous intéresse)

<u>Spécificité sectorielle</u>		<u>Estimation du niveau d'activité des entreprises</u>		<u>Adaptation des entreprises face à la crise</u>	
<u>Secteurs les plus impactés</u>	<u>Demandes d'activité partielle</u>	<u>Demandeurs d'emploi</u>		<u>Métiers vulnérables</u>	
<u>Télétravail</u>			<u>Continuité pédagogique des organismes de formation et des CFA</u>		



Entreprises et emplois

L'économie des Hauts-de-France résiste un peu mieux du fait de sa composition sectorielle

En France, l'activité économique a diminué d'un tiers pendant la période de confinement. Cependant cette chute est variable selon les régions et notamment en raison de leurs différentes compositions sectorielles.

Répartition du poids des secteurs d'activité en nombre d'emplois (4ème trimestre 2019)



Champ : emploi salarié total

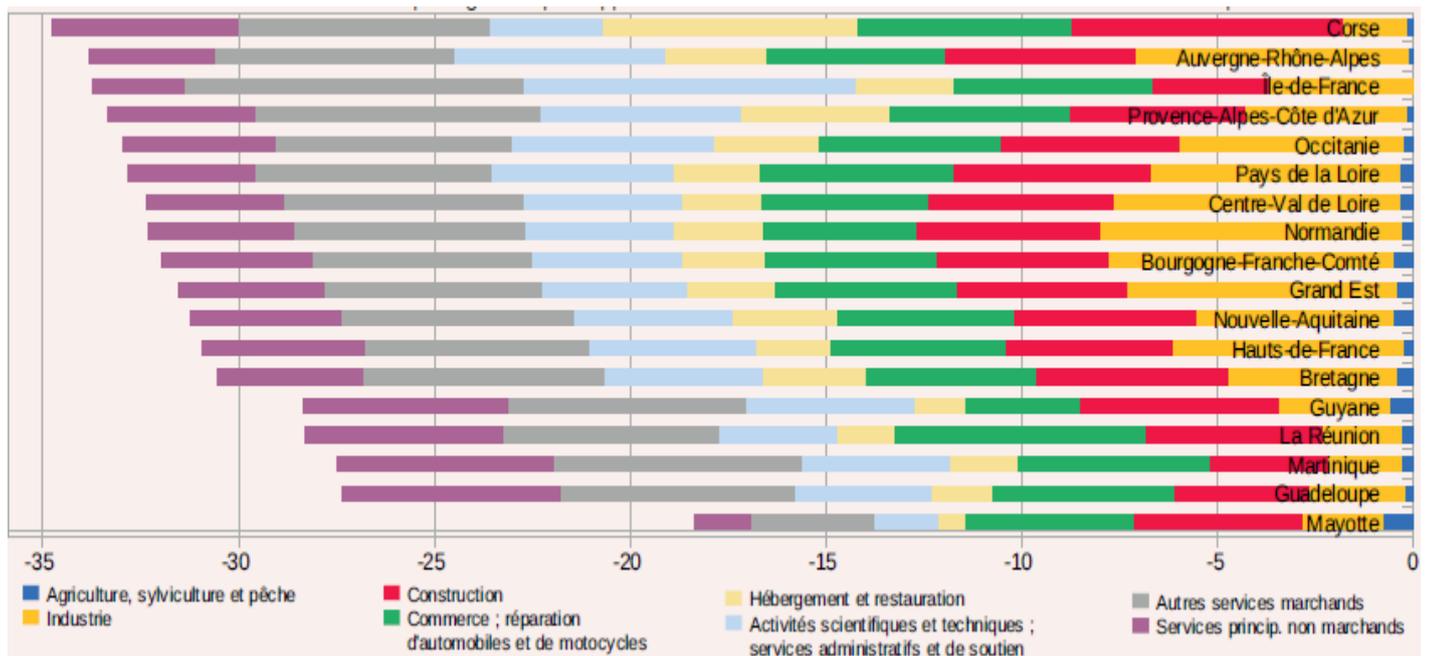
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

La région Hauts-de-France se caractérise par une présence plus marquée de l'Industrie et du tertiaire hors marchand en comparaison avec la moyenne nationale. Or, il apparaît que ce dernier secteur est moins affecté par le ralentissement de l'activité. De l'autre côté du spectre, certaines activités parmi les plus affectées sont moins présentes en Hauts-de-France que dans les autres régions. Tout ceci lui permet de s'en sortir un peu mieux.

Pour autant, les différences de niveau d'impact global entre régions sont limitées surtout si on se concentre sur la partie métropolitaine de la France, où la variation d'activité économique est comprise entre -30% et -35% comme le montre le graphique ci-dessous. En revanche, il permet de bien repérer la façon dont les différents secteurs contribuent à l'impact économique, en lien avec leur poids dans une région. Par exemple, l'hôtellerie-restauration, secteur fortement touché, contribue beaucoup plus au recul de l'activité économique en Corse qu'en région Hauts-de-France où il est moins présent.

Contribution sectorielle à l'impact économique par région

Variation d'activité économique régionale par rapport à une situation normale en % et contributions sectorielles en points



Source : calculs Insee à partir de sources diverses

Note de lecture : au 07 mai 2020, l'activité économique en Hauts-de-France serait inférieure de 30,9%.

Détails de la contribution sectorielle à l'impact économique en région Hauts-de-France

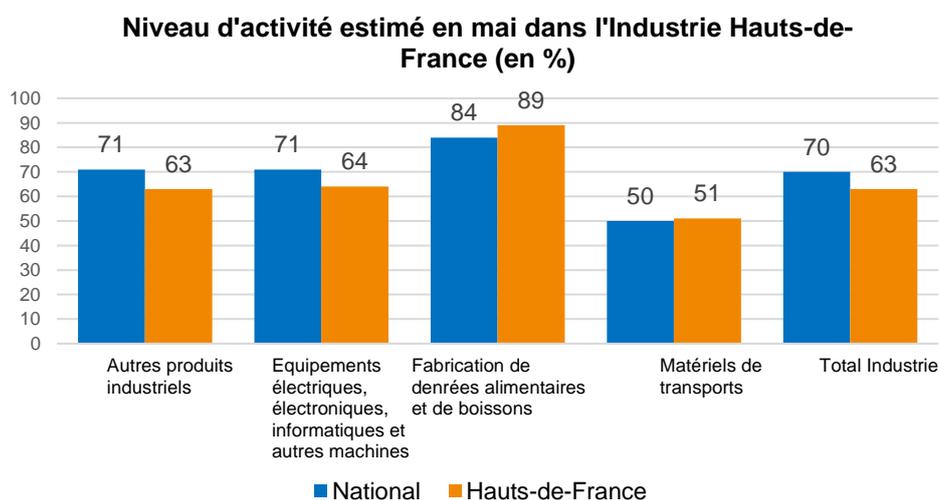
- 5,9 points : Industrie
- 5,7 points : Autres services marchands
- 4,5 points : Commerce et réparation d'automobile et de motocycles
- 4,3 points : Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien
- 4,2 points : Construction
- 4,1 points : Services principalement non marchands
- 1,9 point : Hébergement et restauration
- 0,3 point : Agriculture, sylviculture et pêche

À noter que depuis la sortie du confinement, le 11 mai, l'activité économique se serait améliorée de manière significative, tout en restant à un niveau inférieur de 12% à une situation normale en juin selon l'Insee.

Interrogés sur leur pertes d'activités par la Banque de France à l'occasion de son enquête mensuelle, les chefs d'entreprise de l'Industrie et des Services de la région les estiment plus soutenues qu'au national

Pour le mois de mai, avec l'allègement des mesures sanitaires de lutte contre l'épidémie de Covid-19 et le déconfinement de la population, l'activité économique amorce un redémarrage.

Dans l'industrie, les dirigeants estiment être revenus à 63% du niveau d'activité « normal » (70% au national)

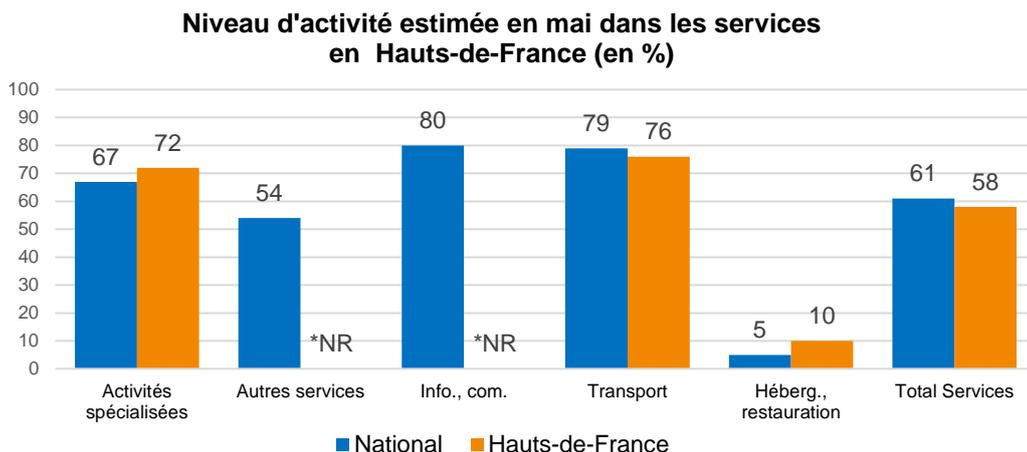


Source : enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France

En mai, les entreprises de la région ont enregistré une augmentation de leur production sous l'effet du déconfinement de la population et le retour progressif des salariés en entreprise.

Dans l'industrie, de nombreuses usines ont fermé durant la seconde quinzaine de mars, entraînant une réduction des capacités de production : en mars, 52% des capacités de production sont utilisées, soit une baisse de 25 points en un mois. Cette diminution s'est poursuivie en avril, avec une nouvelle perte de 12 points en un mois, seules 40,5% des capacités de production sont utilisées. En mai, le taux augmente de 16 points pour atteindre 56,3% des capacités de production utilisées.

Dans les services, les dirigeants estiment être revenus à 58% du niveau d'activité « normal » (61% au niveau national)



*NR : le nombre de réponses obtenues à cette question est insuffisant pour être représentatif

Source : enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France

En termes de reprise, les chefs d'entreprise des services marchands s'attendent à une reprise plus marquée que pour le secteur de l'industrie mais légèrement moindre qu'au niveau national. Une baisse des prix des prestations et une diminution des effectifs sont prévues.

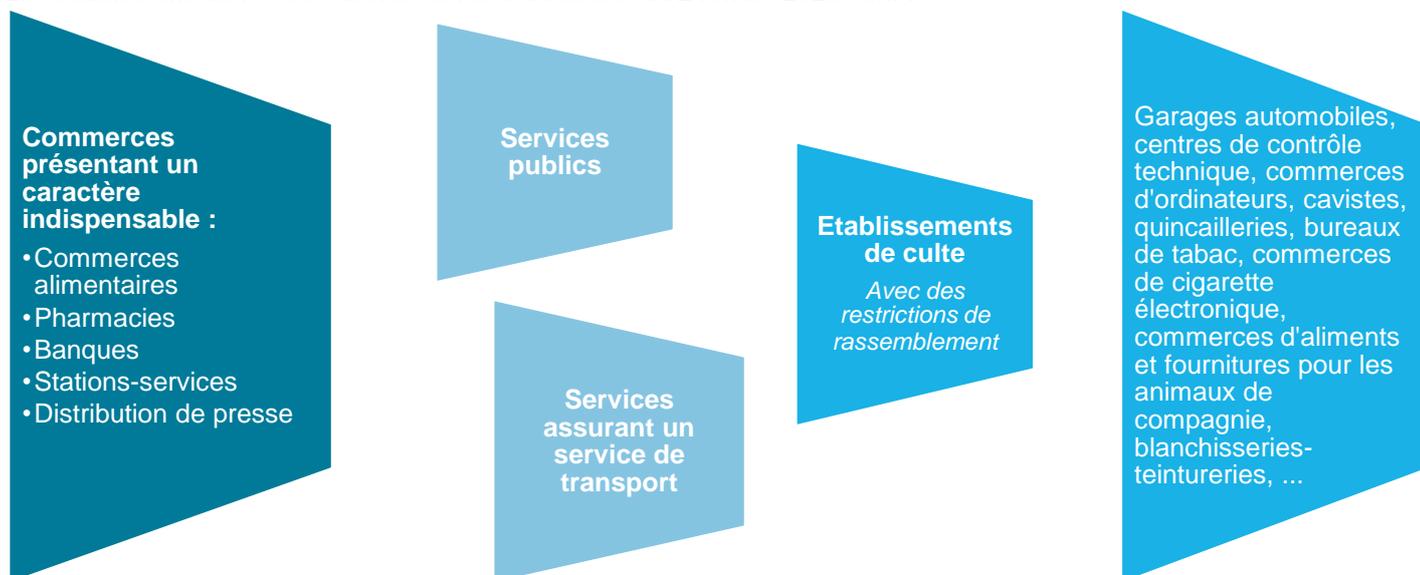
Certains secteurs voient toutefois leur activité se maintenir voire se développer avec la crise

Des secteurs d'activités ont connu des baisses d'activité faibles, voire nulles. D'autres encore ont même vu leur niveau d'activité s'accroître.

Afin de traverser cette crise sans encombre ou presque, les activités concernées ont dû réunir au moins deux critères essentiels :

- ✓ Rester « ouvert » avec ou sans adaptation de l'organisation du travail
- ✓ Répondre à des besoins existants ou, dans certains cas, nouveaux et créés par ce contexte

Les établissements restés ouverts en vertu du décret du 24 mars 2020 sont :



Toutefois, il faut noter que certains de ces établissements ont fait le choix de fermer ou de réduire leur activité afin d'éviter les risques de propagation du virus. Par ailleurs, si on sait que certains d'entre eux ont pu faire perdurer leur activité ou même la développer car répondant à des besoins essentiels, ce n'est pas le cas de tous. De plus, on peut imaginer des réticences de la population à fréquenter ces établissements et une réorganisation de leurs priorités et de leurs pratiques de consommation.

Parmi les entreprises qui avaient la possibilité¹ de bien s'en sortir dans ce contexte, on peut citer les fabricants de matériel médical, de protections en plexiglas, de services funéraires, de nettoyage-propreté, d'agro-alimentaire, de grande distribution, de petits commerces de proximité.

Il faut également noter dans les « gagnants », toutes les entreprises, certes non essentielles a priori, mais en capacité de faire perdurer leur activité en ayant notamment recours au travail à distance. C'est notamment le cas d'entreprises du Numérique telles que celles de jeux vidéo, de service de streaming, d'applications de sport et de visio-conférence qui ont su tirer leur épingle du jeu, dans un contexte de confinement et de difficultés/impossibilités à travailler en présentiel ou à se divertir à l'extérieur du domicile.

Focus : les entreprises qui se réinventent pour survivre

Dans le contexte de restrictions puis de confinement, des entreprises ont essayé de s'adapter afin de faire perdurer leur activité et tenter d'assurer leur survie via deux types d'action :

- **Adapter son expertise afin de répondre à d'autres marchés ou à de nouveaux qui se créent en raison de la crise :**
 - ✓ Création d'un store antiprojection transparent qui permet de mettre en place la distanciation sociale dans les bureaux, les restaurants, les salles de sport...L'entreprise Madéco, spécialisée dans les stores d'intérieurs, a développé différents modèles pratiques et adaptables, la toile vient de Houplines et l'assemblage se fait à Pont-à-Marcq. (Madéco crée un store transparent anti-Covid pour les commerces et bureaux : La Voix du Nord, 14 mai 2020) ; GMS à Eppeville, entreprise de chaudronnerie s'est reconvertie dans la production de protections pour la sécurité sanitaire dans les commerces, entreprise et collectivités. Désormais, elle rayonne partout en France. (Chez GMS à Eppeville, le plexi c'est fantastique durant la crise du Covid-19, Le Courrier Picard, 17/05/2020)
 - ✓ Fabrication de gel hydroalcoolique ou de masque, les entreprises régionales ont su adapter leur savoir-faire pour ces nouveaux produits : Roquette, leader mondial des ingrédients d'origine végétale a adapté une partie des outils de production du site de Lestrem pour faire du gel hydroalcoolique ; une vingtaine de PME du textile en Hauts-de-France se fédère pour fabriquer des masques : ex. Dupont Beaudeau, à Annœullin, fournit le tissu à ses partenaires qui confectionnent les masques. (La Gazette Nord-Pas-de-Calais, n° 9789, 7 avril 2020 ; La filière textile régionale s'organise pour fabriquer des masques, Le journal des entreprises, 23 mars 2020)
 - ✓ L'entreprise Econox, basée dans la zone industrielle de Bierne propose deux innovations pour faciliter le déconfinement : un distributeur de gel hydroalcoolique à pédale pour éviter le contact manuel et un container collecteur de masques usagés pour stocker et traiter les déchets. (Econox pense à la vie d'après, en la sécurisant : La Voix du Nord, 28 mai 2020)
- **Inventer de nouvelles modalités de vente ou développer des canaux de vente qui existaient sans être principaux :**
 - ✓ L'entreprise Ciuch à Tourcoing est spécialisée dans les solutions de convoyage sur mesure (organisation logistique ou picking) pour les entreprises de commerce en ligne. Il leur propose des outils adaptés afin d'augmenter leur productivité et gagner du temps. En surcharge d'activité, l'entreprise a embauché sept intérimaires. (Inventer de nouvelles modalités de vente ou développer des canaux de vente qui existaient sans être principaux : La Voix du Nord, 26/05/2020)
 - ✓ Le secteur de la culture a dû s'adapter afin de garder le lien avec son public avec des actions via les sites ou réseaux sociaux : visites virtuelles des musées, tutoriels pour créer chez soi, coloriages pour tous les âges, vidéos, parcours virtuels en langue des signes, contes et lectures (Ce printemps des musées que personne n'avait imaginé et qu'il a fallu réinventer, La Voix du Nord, 01/05/2020) ; Le cinéma en plein air visible depuis la voiture est proposé à Abbeville (Du cinéma en plein air à Abbeville, Le Courrier Picard, 16 mai 2020).
 - ✓ De nombreux restaurants proposent la vente de leurs plats à emporter ou en livraison (Des restaurants de Lille proposent leurs plats à emporter et en livraison, Actu Lille, 29 avril 2020) ; autres formules un site internet permet d'acheter maintenant des coupons à utiliser plus tard dans des bars et restaurants (Coronavirus : dans de nombreux restaurants et bars de Lille, payez maintenant, buvez et mangez après le confinement, France 3-régions, 07/04/2020)

¹ Ces entreprises peuvent s'en sortir si elles ne subissent pas d'aléas de disponibilité de matières premières, de disponibilité de leurs salariés, de livraison de fournitures, etc.

Les secteurs les plus impactés par les baisses d'activité emploi 23% des salariés et 42% des non-salariés de la région

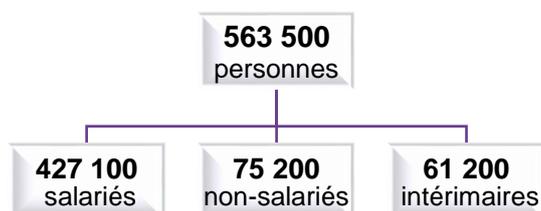
L'Insee a classé les secteurs d'activité en trois catégories, selon l'intensité de la baisse d'activité qu'ils connaissent au niveau national:

1. Très fortement impactés = activité réduite d'au moins deux tiers
2. Fortement impactés = activité réduite d'un tiers à moins de deux tiers
3. Modérément impactés = les autres secteurs

Les secteurs **très fortement impactés** sont donc :



➔ En région Hauts-de-France, ces secteurs très fortement impactés emploient :



- ✓ Plus d'un tiers des salariés de ces secteurs travaillent dans le commerce non-alimentaire
- ✓ Les 427 100 salariés employés dans ces secteurs représentent 23 % des salariés de la région
- ✓ Les non-salariés, moins présents en nombre, sont plus touchés en proportion : ceux qui travaillent dans ces secteurs représentent 42% des non-salariés de la région
- ✓ 35% des salariés de ces secteurs travaillent dans des structures de moins de 10 salariés : c'est légèrement inférieur au niveau métropolitain, la région étant composée globalement d'établissements de plus grande taille.

Si on y adjoint les personnes employées dans les secteurs fortement impactés³, l'Insee comptabilise un total de **1 029 600 salariés (55% des salariés) et 126 000 non-salariés (70% des non-salariés) travaillant dans des secteurs fortement ou très fortement impactés par le ralentissement économique en région Hauts-de-France.**

Source : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12, bases non-salariés 2015, non-salariés à titre principale actifs au 31/12

² Comprend notamment les activités créatives, artistiques et de spectacle, les bibliothèques et musées, l'organisation de jeux de hasard et d'argent, les activités sportives, récréatives et de loisirs, l'activité des organisations associatives, la répartition d'ordinateurs et de biens personnels domestiques

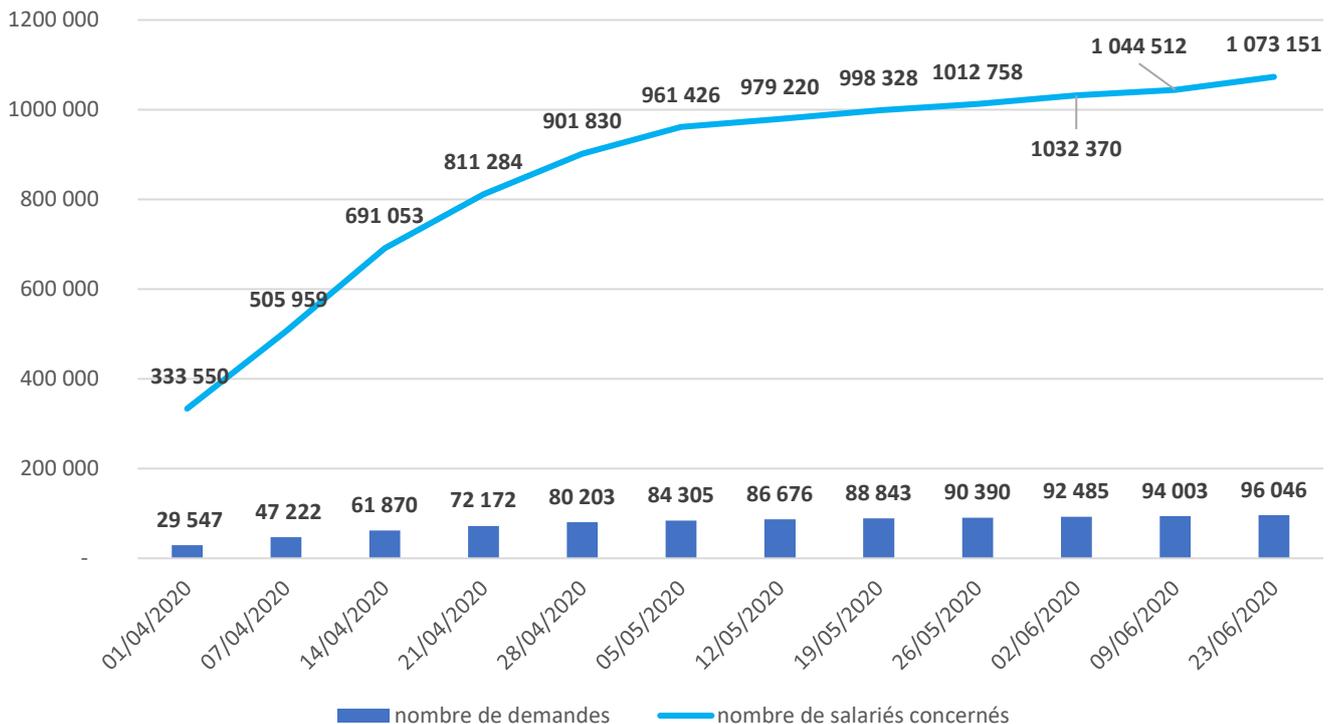
³ Secteurs fortement impactés : Fabrication équipements – machines, Fabrication autres produits industriels hors pharmacie, Transport entreposage, Production films programmation activités informatiques, Activités immobilières, Activités scientifiques services administratifs, Enseignement culturel – médecins et dentistes - action sociale sans hébergement

Marché du travail

L'emploi se maintient partiellement grâce aux dispositifs spécifiques mais des destructions d'emploi importantes se profilent

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70% de leur salaire brut. L'Etat prend en charge les salaires via un remboursement des entreprises.

Nombre de demandes d'activité partielle pour motif de Coronavirus depuis le 1^{er} mars en Hauts-de-France - cumul



Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART
Depuis le 9 juin, le tableau de bord est publié toutes les deux semaines.

Au 23 juin 2020, 96 046 demandes d'activité partielle d'établissements ont été déposées pour cause de Coronavirus en Hauts-de-France, soit 6,8% des demandes effectuées en France (7^{ème} région de France). Ces demandes concernent plus d'un million de salariés en région, soit 7,9% des salariés concernés par une demande d'activité partielle en France (la 3^{ème} région de France).

N.B. Ces données ne concernent que les salarié et ne comprennent pas les personnes ne pouvant recourir au chômage partiel (les indépendants et professions libérales par exemple). Les indicateurs présentés sur l'activité partielle concernent les demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire. Lors de la phase ultérieure d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé.

Cependant, les « destructions d'emploi » ont démarré dès le début des restrictions du mois de mars avec l'annulation ou au mieux, le report en cascade des contrats non durables tels que les CDD, missions d'intérim ou CDD d'usage pour les intermittents du spectacle. Les recrutements en cours sur d'autres types de contrats ont également pu être annulés ou être mis en stand-by.

Le groupe Renault annonce par ailleurs la destruction de 4 600 emplois en France, sans licenciement sec, et plusieurs enseignes de commerce non alimentaire (Alinea, Naf Naf, La Halle) sont déjà placées en redressement judiciaire ; ce qui risque d'aboutir à des licenciements économiques massifs. Au niveau régional, on peut citer les entreprises NCN (Nord Constructions Nouvelles, 300 emplois concernés) Camaïeu (450 salariés au siège roubaisien + magasins) et Devianne (via sa maison mère Verywear basée à Wasquehal) en difficulté suite à leur placement en redressement judiciaire.

Au niveau national, en avril 2020, « **le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) chute de 64,9 %**, après avoir déjà enregistré une contraction de 24,9% au mois de mars.

Les déclarations d'embauche en CDI diminuent de 63,6 % en avril 2020 et celles en CDD de plus d'un mois de 66,4 %. Sur un an, elles baissent respectivement de 71,0 % et 75,1 %.



Certains secteurs « essentiels » ont toutefois continué à embaucher pendant la crise, par exemple, dans la distribution alimentaire, la logistique, l'agriculture et la santé où les besoins en intérim ont fortement augmenté.

Par ailleurs, selon l'Insee, au niveau national, **l'emploi salarié privé a chuté de 2,3% au premier trimestre 2020** via notamment un recul massif du recours aux contrats intérimaires.

La question se pose de ce qu'il adviendra lorsque les dispositifs d'aide commenceront à s'alléger voire à disparaître : quelle sera la capacité des entreprises impactées à maintenir les emplois jusque là « sauvagés » ?

Le nombre de demandeurs d'emploi est en hausse

La Dares et Pôle emploi apportent des précisions sur les évolutions intervenues depuis le début de la crise, afin d'éclairer la situation sur le marché du travail dans ce contexte.

« Les évolutions d'un mois sur l'autre du nombre de demandeurs d'emploi sont souvent très volatiles et parfois difficiles à interpréter. C'est la raison pour laquelle il est généralement préférable de regarder plutôt les évolutions trimestrielles. Néanmoins, compte tenu du caractère inhabituel de la situation actuelle, les données mensuelles permettent de fournir des indications sur l'ampleur du choc en cours. »

Dès mars 2020, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (c'est-à-dire n'ayant pas du tout travaillé au cours du mois) enregistre sa plus forte hausse depuis 1996.

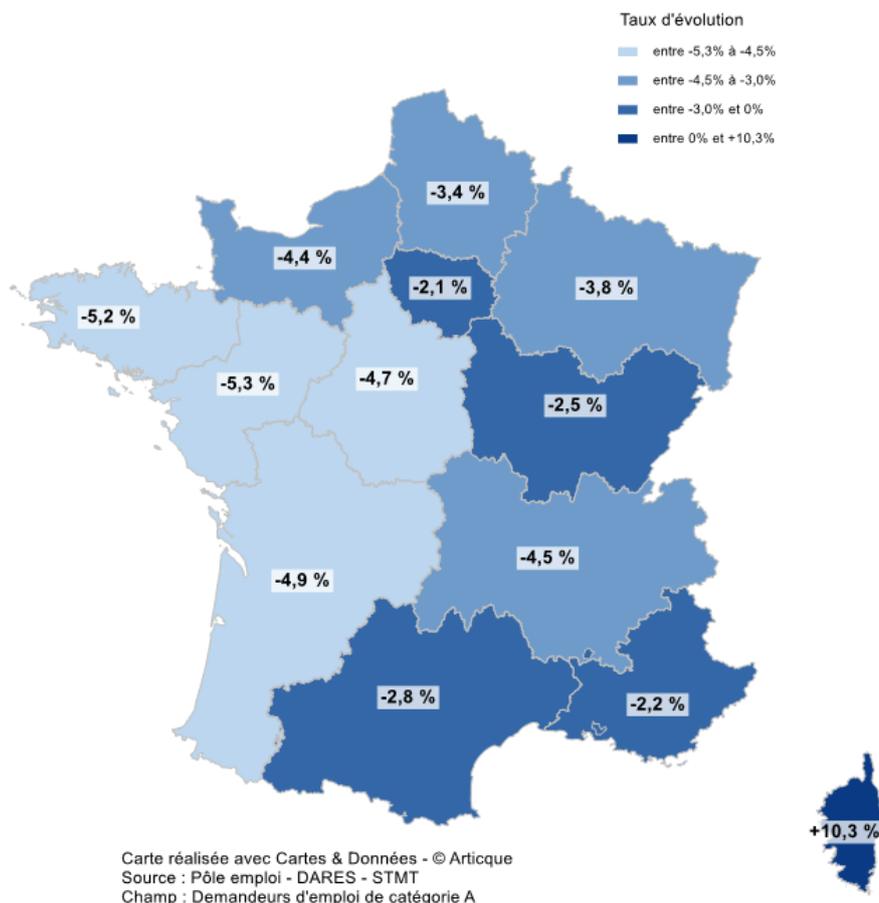
Cette hausse concerne toutes les tranches d'âge. Elle est plus forte chez les hommes que chez les femmes.

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A est notamment portée par les recherches d'emploi dans les secteurs suivants :



En mai 2020, après deux mois de hausse, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue (-3,3% au national et -3,4% en Hauts-de-France). Cette baisse est principalement portée par des demandeurs d'emploi reprenant une activité réduite (catégories B et C). Au global, le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A, B et C augmente de nouveau en mai mais dans une moindre proportion qu'en avril.

Evolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A en mai 2020 (données cvs-cjo)



En région Hauts-de-France, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi catégorie A, B et C est plus modérée qu'au niveau national : +0,8% contre +1,0%.

De manière générale, les variations du nombre de demandeurs d'emploi sont moindre en région qu'en national. Cela s'explique en partie par les caractéristiques du marché du travail et du tissu économique régional :

- Avant la crise, la région avait déjà le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine : le nombre de demandeurs d'emploi en région est élevé : environ 565 000 personnes au 4^{ème} trimestre 2019. Néanmoins, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France, régions au nombre de demandeurs d'emploi cat. A, B, C supérieur à 550 000, connaissent des hausses plus élevées qu'en Hauts-de-France.

- Le tissu économique régional permet à l'économie de résister un peu mieux du fait de la structure des entreprises régionale par taille (une plus forte présence de grandes entreprises en région) et par secteurs d'activité (présence plus marquée du tertiaire non marchand, moins impacté par la crise et moindre présence de l'hôtellerie-restauration).

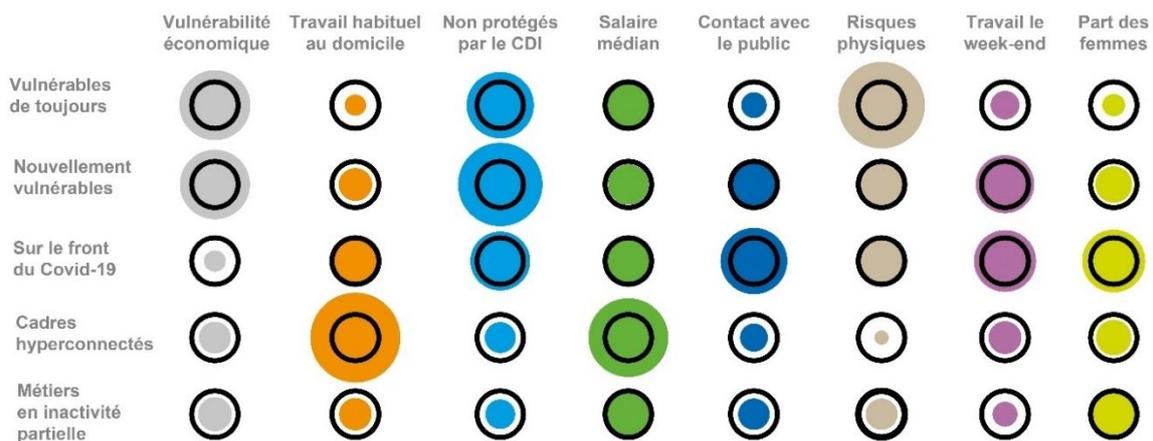
La crise sanitaire engendre une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emploi. En Hauts-de-France, la demande d'emploi cat. A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi) augmente mensuellement de + 12 070 fin mars, + 12 980 fin avril et + 4 510 fi mai. Fin mai 2020, ce sont 586 560 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C qui sont inscrits à Pôle emploi.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Les professionnels au front durant la crise voient leurs conditions de travail souvent déjà tendues se dégrader

France Stratégie propose dans une note une analyse des « métiers au temps du Corona » en termes de conditions de vie et conditions de travail et les vulnérabilités existantes ou nouvellement créées par la crise sanitaire. Ce travail a permis de générer une classification des métiers en 5 catégories⁴.

Cinq catégories de métier selon leurs vulnérabilités



Lecture : pour chaque groupe de métiers, le rapport entre le rayon du disque de couleur et celui du cercle noir correspond au rapport entre son score pour la variable considérée et la valeur moyenne de la variable pour l'ensemble de la population en emploi. Par exemple, le salaire médian des cadres « hyperconnectés » est égal à 1,7 fois le salaire médian de la population en emploi.

Sources : France Stratégie, à partir de WIOD, de la comptabilité nationale et des enquêtes Emploi 2016-2018 (Insee) et de l'enquête Conditions de travail 2013 (Dares)

En France, les personnes qui exercent les métiers « sur le front du covid-19 » sont au nombre de 10,4 millions selon France Stratégie. Il s'agit de professions qui n'ont pas été soumises à fermeture ou jugées essentielles. On y retrouve les métiers suivants :

- Métiers agricoles et du commerce alimentaire
- Métiers d'aides aux personnes fragiles et de la propreté
- Métiers de la santé
- Enseignants
- Métiers de la sécurité

Pour la plupart, il s'agit de **métiers en contact direct avec le public et donc face à un risque infectieux**. Certains y sont particulièrement exposés depuis le début de la crise (soin, propreté, vente alimentaire) quand d'autres le sont plutôt à partir du déconfinement (enseignement, garde d'enfant, vente non alimentaire).

Cette particularité risque **d'aggraver les conditions de travail à court terme** alors qu'elles étaient déjà jugées difficiles auparavant en raison notamment de la présence d'horaires atypiques plus importante que la moyenne, une forte charge mentale, des niveaux de rémunération proches ou inférieurs au salaire médian (hors médecins, enseignants et métiers régaliens). À cela s'ajoute, chez les professionnels de santé, de nouveaux facteurs comme la « pression temporelle due à la réorganisation des services et à l'afflux de patients ». En ce qui concerne les

⁴ « Vulnérables de toujours » : ouvriers de l'industrie et du bâtiment, marins pêcheurs et aquaculteurs, employés administratifs d'entreprise et personnels de ménage

« Nouveau vulnérables » : professions des transports et de l'entreposage, professionnels de l'hôtellerie-restauration, métiers de services aux particuliers et professionnels des arts, spectacle, culture et sport

« Sur le front du Covid-19 » : voir détails dans ce document

« Cadres hyperconnectés » : cadres tous secteurs qui peuvent télétravailler

« Métiers en inactivité partielle » : professions intermédiaires ou métiers d'employés qualifiés qui ne se retrouvent pas dans les groupes précédents et ayant un risque faible ou modéré de perte d'emploi car mobilisés dans la crise, ou exerçant des métiers très transversaux ou protégés par un CDI. Ils sont par contre plus souvent contraint à l'inactivité partielle car ayant moins de possibilité de recourir au télétravail.

enseignants, la difficulté supplémentaire est de « rattraper » les inégalités éducatives accentuées par le confinement.

La crise sanitaire a en tout cas contribué à (re)donner de la considération à ces métiers donnant à voir leur rôle essentiel dans ce type de contexte et remettant en lumière leurs difficultés préexistantes.

Ainsi des mesures ont été prises dans une perspective d'amélioration ponctuelle ou durable des conditions dans lesquelles s'exercent certains de ces métiers :

- Primes exceptionnelles versées par l'État :
 - ✓ Pour les soignants des établissements publics mobilisés depuis le début de la crise sanitaire pouvant atteindre 1500 euros en reconnaissance de leurs efforts (Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020)
 - ✓ Pour certains agents des Fonctions Publiques d'État et Territoriale ayant été mobilisés pour assurer la continuité du service public pouvant atteindre 1000 euros (Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020)
 - ✓ Pour certains personnels de l'Éducation Nationale avec des détails qui restent à préciser
- Le « Ségur de la santé » : une grande concertation lancée par le gouvernement et ayant pour ambition de « tirer collectivement les leçons de l'épreuve traversée et faire le lien avec les orientations de Ma Santé 2022, pour **bâtir les fondations** d'un système de santé encore plus moderne, plus résilient, plus innovant, plus souple et plus à l'écoute de ses professionnels, des usagers et des territoires, avec des solutions fortes et concrètes ». Les concertations reposeront sur 4 piliers :
 - ✓ Pilier n°1 : Transformer les métiers et revaloriser ceux qui soignent
 - ✓ Pilier n°2 : Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins
 - ✓ Pilier n°3 : Simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes
 - ✓ Pilier n°4 : Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers

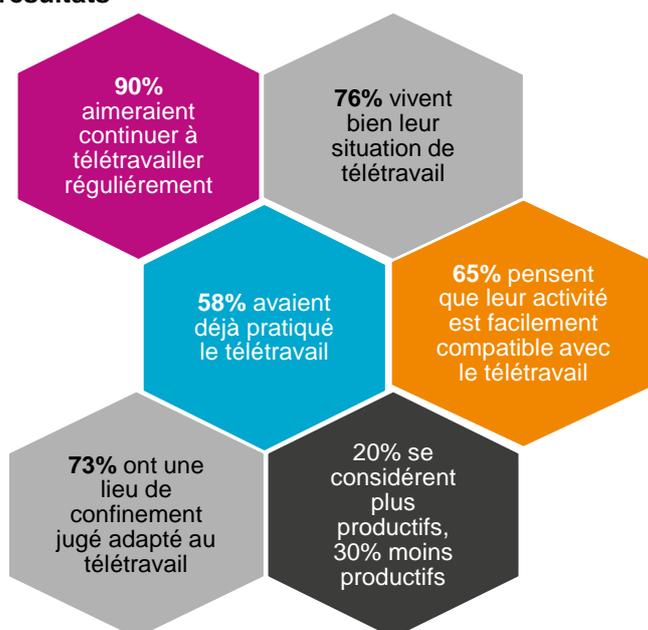
➔ **Les conclusions devraient arriver pour la mi-juillet**

Un recours massif au télétravail qui pourrait modifier durablement les organisations du travail

Les mesures de restriction et le confinement plus particulièrement, ont généré un recours massif au télétravail pour de nombreux actifs : les différentes estimations varient entre 5 et 8 millions de personnes concernées en France.

De nombreuses enquêtes ont été menées depuis le début du confinement afin d'étudier les aspects de cette situation particulière puisque le télétravail ici a été subi, total et non encadré. L'organisme SECAFI a procédé à une analyse croisée de 6 de ces enquêtes afin d'en retirer des tendances communes.

Principaux résultats



Le télétravail est donc globalement plébiscité et une grande partie des répondants aux enquêtes souhaiteraient l'ancrer dans leur organisation habituelle de travail.

Pour autant, il ne faut pas oublier qu'une partie non négligeable a rencontré des difficultés liées au contexte (manque de place, présence d'enfants à garder, absence de matériel adéquat) mais aussi à la nature d'activités parfois difficilement télétravaillables.

Une mise en place durable du télétravail dans un contexte hors crise nécessite donc une réflexion autour des règles et modalités spécifiques à définir dans chaque entreprise.

L'intérêt des entreprises était en tout cas déjà croissant avant la crise. En effet, 2000 accords de télétravail ont été signés dans les entreprises entre octobre 2017 et fin 2018 en France contre seulement 400 en 2016⁵.

Il est à parier **que ce mouvement va s'accélérer en sortie de crise** au vu du plébiscite rencontré chez les salariés mais aussi des avantages que pourraient y voir les entreprises : bien-être des salariés et donc attractivité de l'entreprise, réduction des espaces de bureaux, disposer d'une organisation posée en cas de situation exceptionnelle : crise sanitaire, grèves dans les transports, etc. Le Groupe PSA a par exemple déjà annoncé qu'il allait « renforcer le travail à distance et en faire la référence pour les activités non liées directement à la production » suite à des mesures pré-existantes et au retour d'expérience lié à la crise sanitaire. Ceci va concerner potentiellement 80 000 personnes, la volonté de PSA étant de « redonner du temps utile aux collaborateurs » mais aussi de réduire son empreinte carbone et immobilière.

La montée en puissance annoncée du télétravail va réinterroger plus largement la « culture du présentiel » française, encore largement partagée et la faire évoluer dans une mesure qui reste difficile à évaluer.

⁵ Source : *bilans annuels de la négociation collective*, Ministère du travail

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE DES ORGANISMES DE FORMATION ET DES CFA

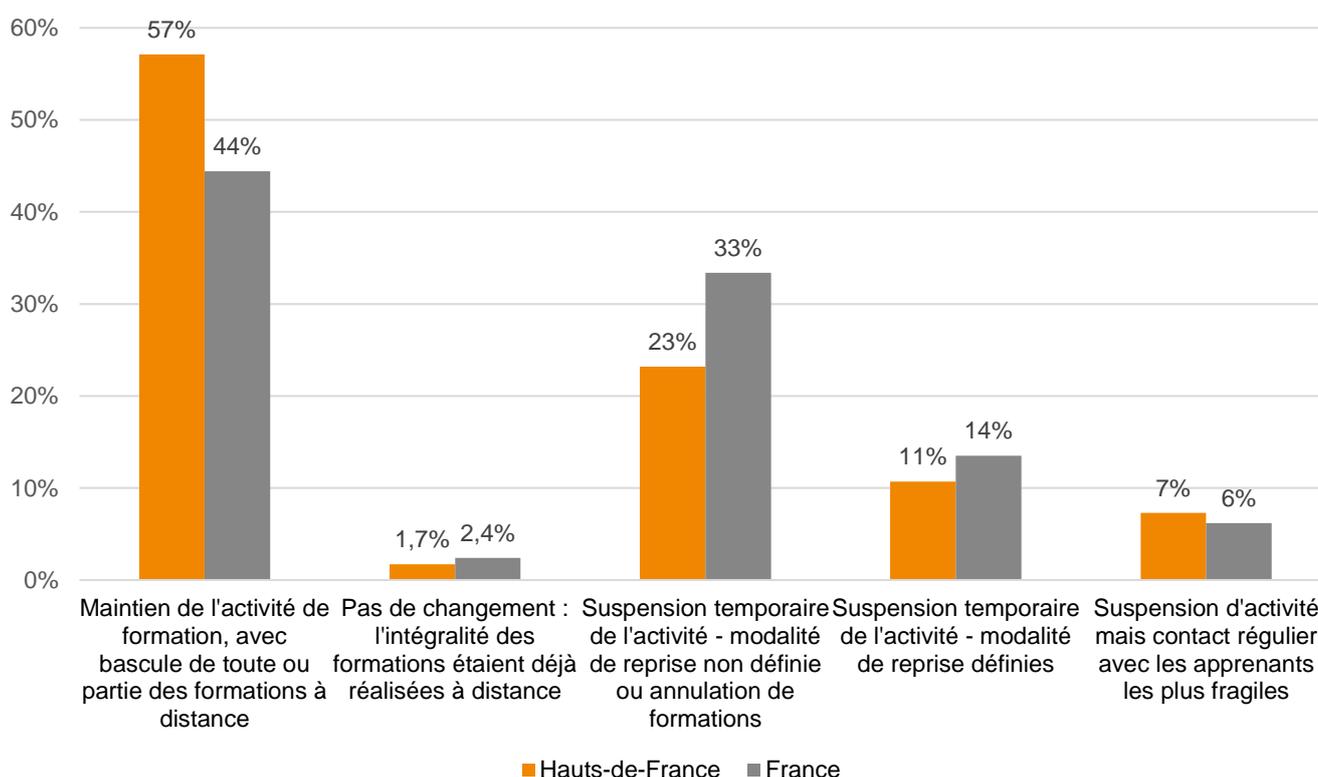
2 organismes de formation et CFA sur 5 ont totalement suspendu leur activité en Hauts-de-France

La lutte contre la propagation du virus Covid-19 a entraîné la suspension de l'accueil en formation et le déploiement de modalités de formation à distance afin de maintenir la continuité pédagogique de toutes les formations qui pouvaient s'y prêter.

Dans ce contexte, le Ministère du travail et Régions de France ont souhaité faire le point sur la situation de l'ensemble des établissements de formation et CFA, ainsi que sur les solutions et ressources dont ils disposent actuellement pour assurer des formations à distance et leurs besoins non couverts. Pour cela, une enquête à destination des organismes de formation et des CFA a été lancée en avril 2020 par le réseau des Carif-Oref.

En Hauts-de-France, 59% des organismes de formation déclarent avoir maintenu tout ou une partie des formations par le recours au distanciel contre 46% en France. 41% des organismes de formation en Hauts-de-France ont totalement suspendu leur activité soit une proportion plus faible comparé au national (54%). Le graphique suivant présente les différents degrés de maintien ou de suspension de l'activité de formation.

Mesures mises en place par les structures



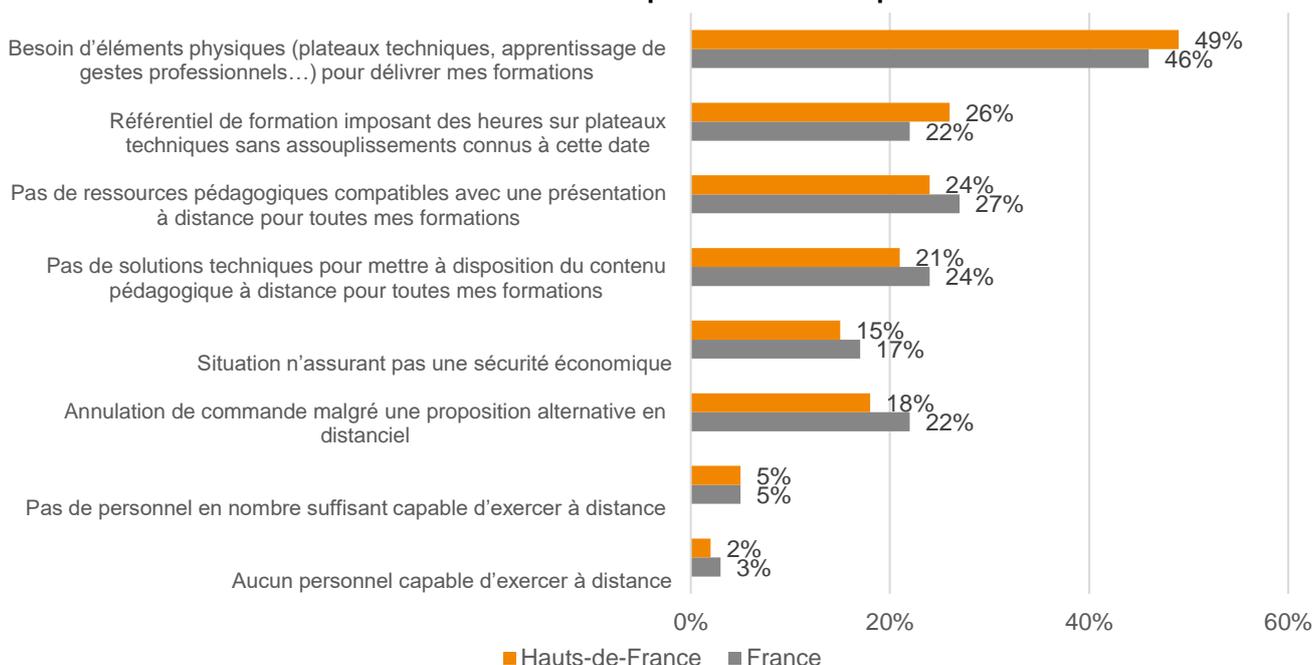
Source : Réseau des Carif-Oref, enquête « Covid et formation à distance » - extraction des données redressées – juin 2020

Les formations techniques fortement impactées par la crise

Les organismes de formation et CFA en Hauts-de-France déclarent plus souvent qu'au national la nécessité d'un présentiel pour assurer l'activité de formation.

49% des établissements ayant suspendu tout ou partie de leur formation déclarent avoir besoin d'éléments physiques et de présences sur les plateaux techniques pour maintenir l'activité de formation (46% au national). 26% d'entre eux déclarent que le référentiel de formation impose des heures sur plateaux techniques (22% au national).

Précisions sur les raisons d'une suspension totale ou partielle de l'activité



Champ : Etablissements ayant déclaré avoir suspendu (tout ou partie) de leur activité de formation

Source : Réseau des Carif-Oref, enquête « Covid et formation à distance » - extraction des données redressées – juin 2020

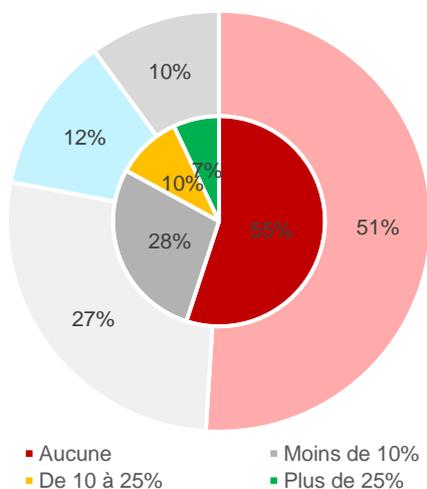
Les établissements régionaux ont davantage basculé tout ou partie de leurs formations à distance qu'en moyenne nationale

En région comme en France, près des 3/4 des établissements répondants estiment qu'au moins la moitié de leurs apprenants peuvent suivre la formation à distance. En région, 31% des organismes déclarent même que 100% de leurs apprenants peuvent suivre les formations à distance (29% au national).

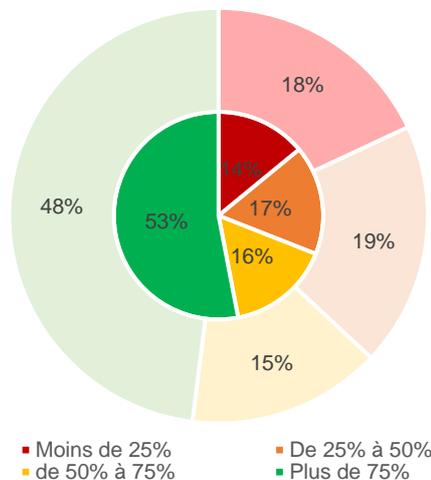
Avant le 16 mars, en région Hauts-de-France, 55% des organismes ne réalisaient aucune formation à distance (51% en France).

Depuis le 16 mars, 33% des organismes ont basculé en 100% à distance (30% au national), 14% des structures ont moins de 25% de leurs formations à distance (18% en France).

AVANT le 16 MARS 2020
Part des formations (partie ou intégralité) à distance



DEPUIS le 16 MARS 2020
Part des formations (partie ou intégralité) basculées à distance



Champ : Etablissements n'ayant pas 100% de leurs formations à distance au 16 mars 2020

Source : Réseau des Carif-Oref, enquête « Covid et formation à distance » - extraction des données redressées – juin 2020

Si la FOAD était légèrement moins développée en région qu'en France, les organismes en région ont d'avantage basculé leurs formations à distance qu'en moyenne nationale. Les contacts par messagerie et web conférence se sont intensifiés, de même que l'usage de la messagerie instantanée.

Des différences nettes existent en fonction des régions et selon le profil de public : les établissements accueillant des apprenants plus jeunes (venant de la formation initiale ou de l'apprentissage, voire en contrats de pro) les estiment plus en capacité de suivre les FOAD que les publics demandeurs d'emploi ou actifs en emploi. Les publics les plus âgés (retraités) sont plus en difficulté.

Les établissements ont besoin de contenus pédagogiques, d'outils d'animations et d'évaluation à distance

Afin de maintenir leur activité de formation, les établissements déclarent majoritairement avoir besoin d'ingénierie pédagogique : contenus pédagogiques (54%), modalités d'évaluation (tests, QCM..., 53%), modèles d'animations pédagogiques (47%). 46% des organismes répondants souhaitent également avoir accès à une plateforme permettant de diffuser des contenus pédagogiques entre apprenants et formateurs.

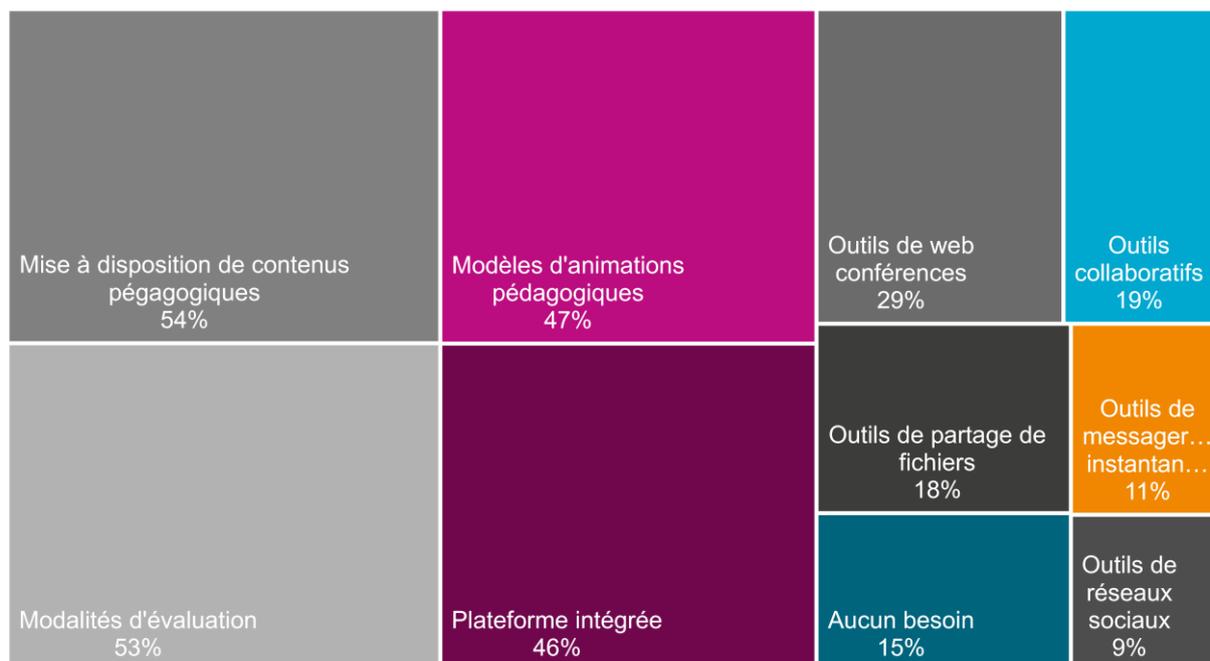
Les besoins complémentaires d'outils viennent dans un second temps : web conférence (29%), outils collaboratifs (19%), partage de fichiers (18%), messageries instantanées (12%).

Pour répondre à ces attentes, le Ministère du travail a lancé un appel à contribution aux éditeurs de contenus, organismes de formation et CFA pour mettre à disposition leurs contenus et identifier des outils collaboratifs. Ces éléments sont accessibles [sur le site du Réseau des Carif-Oref](#) en charge de la collecte et du traitement des résultats de l'appel à contribution.

L'objectif est de permettre aux CFA et aux organismes de formation de maintenir le lien, au quotidien, avec les personnes déjà engagées dans un parcours de formation ou d'apprentissage, d'éviter ainsi les ruptures de parcours et de faciliter les échanges à distance entre les formateurs et les stagiaires ou apprentis, à travers différentes modalités :

- accès à des ressources pédagogiques en ligne
- individualisation et coaching quotidien par sms ou par téléphone
- programmation en audioconférence ou visioconférence de temps d'échanges, etc.

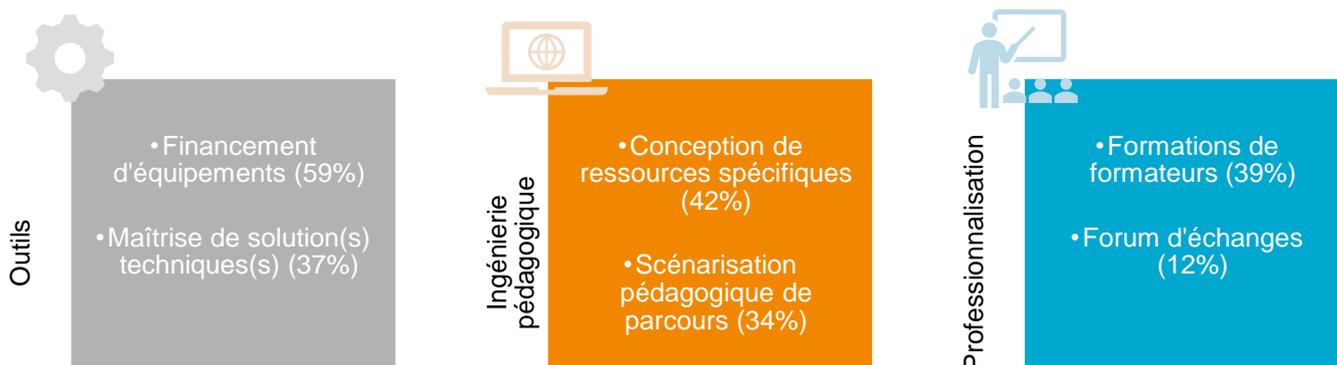
Besoins identifiés par les établissements pour assurer un lien avec les apprenants, digitaliser les formations en complément du présentiel



Source : Réseau des Carif-Oref, enquête « Covid et formation à distance » - extraction des données redressées – juin 2020

Au niveau des besoins d'accompagnement pour transformer l'activité, en région, les structures se distinguent par une plus forte proportion de besoins de financements d'équipements et de formation de leurs formateurs.

Besoins d'accompagnement identifiés par les établissements pour transformer l'activité de formation



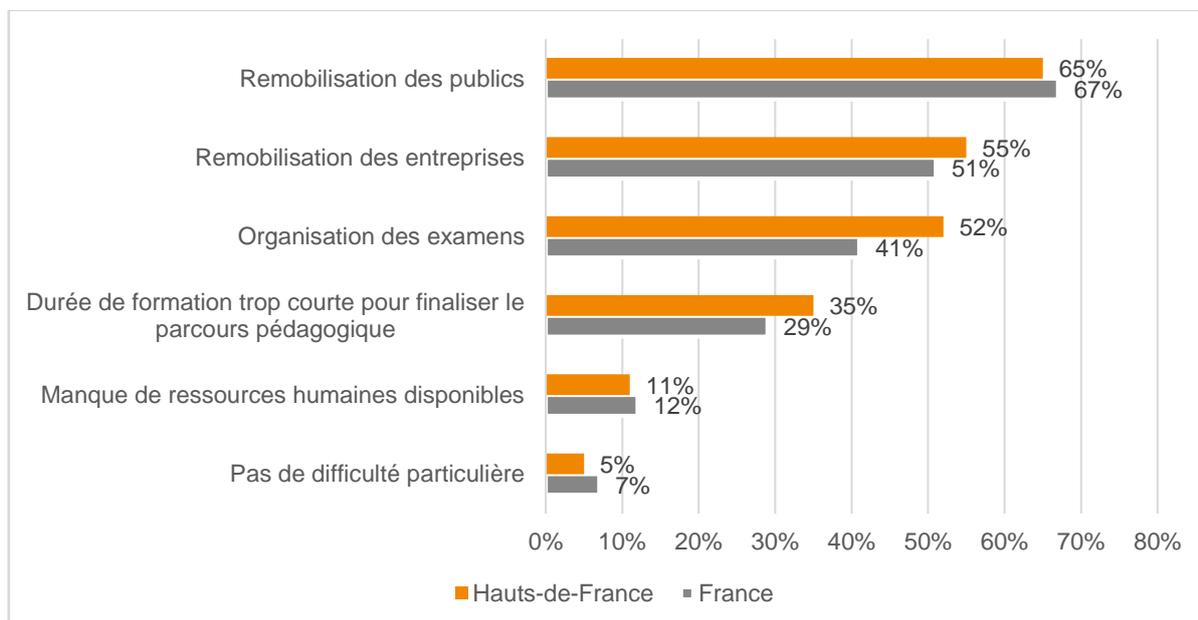
Source : Réseau des Carif-Oref, enquête « Covid et formation à distance » - extraction des données redressées – juin 2020

La remobilisation des publics et des entreprises sont les principales difficultés repérées par les organismes de formation et CFA

Les organismes de formation et les CFA prévoient des difficultés pour l'activité post-confinement. Au-delà de l'organisation des examens il s'agit principalement de difficultés de remobilisation des apprenants et des entreprises (lieux de stages, recrutements).

La région se distingue par des difficultés plus prononcées sur l'organisation des examens : plateaux disponibles, jury... La proportion plus importante de formations techniques et manuelles en région peut expliquer cette difficulté prépondérante.

Difficultés envisagées par les organismes de formation et les CFA pour la reprise totale d'activité



Source : Réseau des Carif-Oref, enquête « Covid et formation à distance » - extraction des données redressées – juin 2020

Bibliographie

- [Point de conjoncture du 17 juin 2020, Insee, 17 juin 2020](#)
- [563 500 salariés, non-salariés et intérimaires travaillent dans des secteurs très fortement impactés par la crise sanitaire, Insee Flash n°98, Insee Hauts-de-France, 16 juin 2020](#)
- [Tendances régionales Hauts-de-France mai 2020, Banque de France, 15 juin 2020](#)
- [Crise du Covid-19, état des lieux du marché du travail et de la formation en Hauts-de-France, C2RP, mai 2020](#)
- [Point de conjoncture du 27 mai 2020, Insee, 27 mai 2020](#)
- [Baromètre économique n° 105 mai 2020 Indicateurs Acooss-Urssaf à fin avril 2020, Acooss, 20 mai 2020](#)
- [Tendances régionales Hauts-de-France avril 2020, Banque de France, 18 mai 2020](#)
- [Comment les salariés vivent-ils cette période de télétravail total ? Powerpoint webinar, SECAFI, 15 mai 2020](#)
- [Impact économique lié à la crise sanitaire – Situation au 06 mai 2020, l'activité reculerait de 31% en Hauts-de-France, Communiqué de presse, Insee Hauts-de-France, 13 mai 2020](#)
- [Impact économique lié à la crise sanitaire – Situation au 06 mai 2020, Complément à la fiche communiqué de presse diffusée le 07 mai sur la baisse d'activité, Insee Hauts-de-France](#)
- [Pendant le confinement, la perte d'activité économique de chaque région dépendrait fortement de sa structure sectorielle, note de conjoncture, Insee, 07 mai 2020](#)
- [Point de conjoncture du 07 mai 2020, activité économique, Insee, 07 mai 2020](#)